Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_113-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA.

Absents ayant donné pouvoir : M. Christophe VERINE qui a donné pouvoir à Mme Katia SCULO, Mme Caroline GUEZET qui a donné pouvoir à M. Victor BATEJAT, Mme Eléonore CRESPEL qui a donné pouvoir à M. Paul CHAPEL.

Absent excusé : M. David BUHÉ.

Secrétaire de séance : M. Bernard BARON.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	23
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-113

Objet : Acceptation du don du Rotary Club d'Auray Pays d'Auray – Fauteuil roulant flottant (Mobi-chair) pour l'accessibilité de la plage de Carnac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-23 relatif à l'acceptation de don,
Considérant que la Commune de Carnac a pour mission de promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap sur son territoire,
Considérant que le Rotary Club d'Auray Pays d'Auray a, en assemblée générale, approuvé l'acquisition d'un fauteuil roulant flottant (Mobi-chair) destiné à faciliter l'accès à la baignade pour les personnes handicapées à la plage de Carnac,
Considérant que le financement de cet équipement par le Rotary Club d'Auray Pays d'Auray constitue un don dont la valeur totale s'élève à 2 417,63 euros TTC,
Considérant que ce don s'inscrit dans un projet d'accessibilité municipale et contribue aux objectifs d'égalité et de citoyenneté,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Marchés Publics et Moyens Généraux du 25 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le don du Rotary Club d'Auray Pays d'Auray constitué d'un fauteuil roulant flottant (Mobi-chair), modèle BW-150 de la société FUN 2 ACCESS, pour une valeur totale de 2 417,63 euros TTC, destiné à l'accessibilité de la plage de Carnac,
- De confier la gestion et l'entretien de cet équipement à la commune qui assurera son utilisation conformément aux conditions d'accès à la plage et aux règlements municipaux,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute correspondance nécessaire à la finalisation administrative de ce don et d'en assurer la publicité appropriée.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC

Alexandre LANOË

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC

Bernard BARON

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.